

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2017 – 18h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BOUVIER Jean-Pierre

Présents : BOUVIER Jean-Pierre, COTTE Cyril, LIEVEAUX Jean-Paul, NOUEN Marie-Ange, PECOUL Michel-Pierre

Représentés : ROUGALE Alain par BOUVIER Jean-Pierre, VALLIER Sébastien par PECOUL Michel-Pierre

Absents : CALVEZ Gilles, GODEAU Christian, GRABIAS Franck, MARTIN Frédéric, ROUGALE Alain, VALLIER Sébastien

Secrétaire : NOUEN Marie-Ange

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 18h00.

LES DELIBERATIONS :

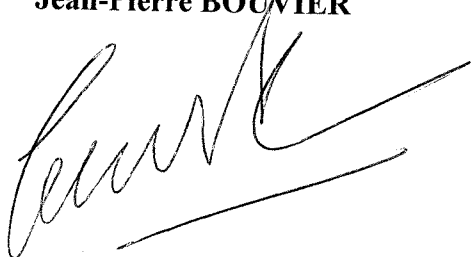
2017-42 désignation du délégué du conseil municipal et de ses 3 suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour 2017

Monsieur BOUVIER rappelle que le conseil municipal a été convoqué par le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et par l'Arrêté préfectoral 38-2017-06-15-012 afin de désigner le délégué et les suppléants pour l'élection des sénateurs.

Le Conseil Municipal a constaté à l'ouverture du conseil l'absence de quorum, 5 conseillers municipaux sur 11 étant présents. Le conseil municipal ne peut donc délibérer et la désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales est reportée au 4 juillet.

Le conseil se termine à 18h15

**Le 1^{er} adjoint
Jean-Pierre BOUVIER**



**La secrétaire de séance
Marie-Ange NOUEN**

